

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 01 MARS 2022**

Délibération n° 22-08 : Orientations budgétaires 2022 du Syndicat mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L 3212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2021 du syndicat mixte de l'aéroport.

Présents : Mesdames Irène BREUIL, Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY, Pierrick COURBON, Sylvain DARDOUILLE, Jordan DA SILVA, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Georges HALLARY, Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Pierre LARDON, Yves PARTRAT, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE

Pouvoirs : Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON

Excusés : Monsieur Jean-Pierre TAITE

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des charges de fonctionnement à répartir entre les membres du syndicat mixte au prorata de leur participation financière (budget de fonctionnement)
- d'arrêter les dépenses d'investissement 2022 dont le mode de financement proposé sera le virement de crédit de la section de fonctionnement.

La proposition d'orientations budgétaires intègre les orientations données par le budget d'exploitation de la régie ainsi que les investissements prévus à la PPI pour 2022.

Ces orientations budgétaires 2022 s'appuient sur un budget prévisionnel d'investissement estimé à 1 320 900 € et un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 3 047 500 €.

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2022

Au niveau des recettes, le niveau de contributions 2022 des membres du Syndicat Mixte est identique à celui de 2021.

L'article 26 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a institué une dotation au profit des régies industrielles et commerciales. A ce titre, le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire est éligible à un montant de 257 050€ au titre des pertes d'exploitation subies en 2020.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les dépenses de fonctionnement intègrent la participation de 780 000€ au budget de fonctionnement de la régie, les frais généraux du SMASEL pour 34 000€, les frais financiers liés à l'acquisition de l'aéroport pour 65 000€, une participation de 1 160 000€ pour couvrir le programme d'investissement 2022 de la régie.

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2022 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Participation au déficit de fonctionnement de l'aéroport	780 000 €	Subvention exceptionnelle	257 050 €
Assurance	6 000 €		
Dépenses diverses	20 000 €	Participation membres	1 461 000 €
		<i>Département (43,0 %)</i>	628 230 €
Frais de MAD de personnel	8 000 €	<i>St Etienne Métropole (30,5 %)</i>	445 605 €
		<i>CCIM (15,0 %)</i>	219 150 €
Frais financier des emprunts	65 000 €	<i>LFA (7,0 %)</i>	102 270 €
		<i>CCFE (4,5 %)</i>	65 745 €
Subvention exceptionnelle d'équipement	1 160 000 €		
Virement à la section d'Investissement	956 000 €		
Imprévus	52 050 €	Résultat reporté	1 329 000 €
TOTAL	3 047 050 €	TOTAL	3 047 050 €

Ainsi le **budget de fonctionnement** du syndicat mixte dégage une capacité d'investissement de 956 000 € qui permettra de financer les dépenses d'investissements 2022, l'amortissement du capital emprunté et le besoin en trésorerie de la régie (évalué entre 3 et 4 mois de fonctionnement).

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2022

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2022 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Amortissement Emprunts	290 000 €	Virement de la section de fonctionnement	956 000 €
Autres créances immobilisées	600 000 €		
Report déficit d'investissement	364 900 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	364 900 €
Dépenses imprévues	66 000 €		
TOTAL	1 320 900 €	TOTAL	1 320 900 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ÉTIENNE LOIRE**

Les amortissements d'emprunts budgétés à hauteur de 290 000 € correspondent au remboursement des emprunts de 5 000 000 € mobilisés en 2015 pour financer l'acquisition de l'aéroport et le remboursement des travaux et investissements réalisés par la CCI pour le compte du syndicat mixte en 2013 et 2014.

Pour financer le besoin en trésorerie de la régie d'exploitation, il est inscrit une avance de trésorerie de 600 000 €.

Ces dépenses d'investissements seront financées par le virement de la section de fonctionnement de 956 000€.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2022 fondé sur les éléments contenus dans la présente délibération.

A Saint-Etienne , le 1^{er} mars 2022

Monsieur Gaël PERDRIAU

**Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire**

